Anglet le 1er décembre 2010 www.cfdt-dassault.net

Réunion DP de novembre 2010

La réunion DP s'est tenue hier matin. Etaient présents pour la CFDT : MM Jean-Paul BARILLEAU , Laurent DELPORTE , Bruno MILAN, Yannick SENMARTIN et Alain DARMENDRAIL.

EMPLOI :

- 13 personnes sont parties dans le cadre de la loi FILLON depuis le début de l'année. 5 partiront d'ici à fin décembre.
- 2 personnes sont parties en retraite normale depuis le début de l'année. 3 partiront d'ici à fin décembre.
- 116 équipiers au mois de novembre.
- 17 personnes en déplacement à Mérignac.

CAP AVENIR :

Le recrutement dans le cadre de Cap Avenir pour 2010 a été annulé par la Direction Locale. Suite à notre intervention, Madame SEVAULT de la DRSH a accepté son report.
M. MAGARD explique que le contexte actuel ne permet pas ce recrutement. Pour notre part, nous dénonçons cette attitude qui semblerait vouloir dire que l'avenir de notre établissement dépendrait de cette embauche !!
Pourtant, en février 2010, au cours de la réunion CAP AVENIR à St Cloud, nous avions interrogé la Direction sur l'opportunité de cet engagement. Mme SEVAULT avait été très claire : c'est un effort que doivent réaliser les Directions Locales au-delà de la situation économique actuelle.
Pour la CFDT, signataire de l'accord, ce revirement fragilise la confiance entre les partenaires.
De plus M. MAGARD veut bien accepter le report de cette embauche mais nous sentons bien que cet engagement vaut autant que le précédent.

FORMATION:

- Suite au basculement de Office 2003 vers Office 2007, nous avons demandé qu'une formation soit mise en place à tous les utilisateurs plutôt qu'une information de 1 heure, compte tenu de la complexité et des différences importantes entre ces deux systèmes. M. MAGARD nous a informés qu'un guide d'utilisation était disponible sur Deltanet. Si, malgré cela, certains éprouvaient des difficultés, des formations pourraient être envisagées. Mais, rassurez-vous, M. LALANNE nous a certifié que le passage à 2007 était un jeu d'enfant….
- De plus, la CFDT a demandé que les élus et les mandatés aient également accès à cette formation. La Direction est surprise de la question. Pourtant dans le cadre de l'accord RMC, les organisations sont dotées de matériel informatique. Il est normal qu'elles soient aussi formées pour s'en servir. M. LALANNE nous répond que s'il en avait besoin, c'est son syndicat qui lui paierait !! Mais qui a répondu ? Le représentant direction ou l'élu CGC ?

TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES :

A notre demande, 3 conférences supplémentaires sont programmées courant décembre pour 300 personnes. Les plannings sont disponibles auprès de la maîtrise.

PEINTURE :

- Régulièrement, la soufflerie tombe en panne à l'atelier 1 et envoie de l'air froid. M. LALANNE nous explique qu'elle n'est pas en panne mais réglée à 18°. C'est une histoire de ressenti, dit-il. Il a proposé de diminuer le débit d'air. A force de souffler le chaud et le froid, nous arriverons peut-être un jour à une solution acceptable par tous…
- De nombreux bâtis de peinture sont stockés, faute de place, dans le hall d'embarquement 39 du hall 3. Cela n'est pas sa vocation. Ce problème est récurrent. Il faut trouver un autre endroit de stockage. M. LALANNE, responsable du secteur, ne supporte pas que ce genre de question arrive en DP. Et oui, quand ce n'est pas réglé plus tôt, inévitablement cela arrive en DP. Nous en sommes les premiers désolés !!
  Il va tenter de faire le ménage et essayer d'améliorer la situation. Peut-être une question qui disparaîtra définitivement des DP !!!

HALL 47 :

- Nous avions demandé le mois dernier de déplacer et de surélever le congélateur libre service de rivets situé en face de la MINUMAC accolé à l'indus UPM. La direction nous informe que ce sujet sera traité dans le cadre de la nouvelle implantation du poste de charge 351 du hall 47. Encore une question qui disparaîtra peut-être des DP !!
- Il avait été évoqué d'installer dans ce hall une armoire à petit outillage comme au hall 1 et hall 3. Faute de budget cet investissement n'est pas encore à l'ordre du jour mais reste sous le coude.

APTT :

Question pratique : lorsqu'un salarié prend une absence APTT le matin et embauche entre 11h30 et 12h09, cette période est considérée comme temps de pause déjeuner. Il est donc inutile de commencer le travail avant 12h09. Nous avons demandé de rappeler cette règle à l'ensemble du personnel. M. MAGARD renvoie les salariés au manuel d'utilisation de l'APTT. Malgré ces recommandations nous avons insisté pour avoir une réponse précise sur le cas présenté. Il s'avère que ce n'est pas si simple qu'il n'y parait. La Direction nous fera parvenir une réponse étayée.
Mais, M. MAGARD visiblement n'avait pas travaillé la question mais avait plus en tête de tenter un peu de provocation en rappelant certaines règles d'APTT qui font débat depuis quelques mois.

RESTAURANT D'ENTREPRISE :

Le déplacement des caisses ne suffit pas à protéger les caissières du froid et du vent. Nous demandons qu'une autre solution soit étudiée. Dans cette optique un projet sera proposé au gérant pour validation. Voilà l'exemple d'une question qui ne devrait pas passer autant de fois en DP, mais force est de constater qu'il aura fallu plusieurs hivers avant de s'approcher d'une solution efficace.

Les élus CFDT